

**353 (IV). Dépenses administratives arrêtées par le Comité central permanent de l'opium: barème de répartition intéressant les Etats non membres des Nations Unies signataires de la Convention relative aux stupéfiants du 19 février 1925**

*L'Assemblée générale,*

Prenant acte du dernier paragraphe de la résolution 201 (VIII)<sup>16</sup> du Conseil économique et social en date du 2 mars 1949, relative au barème assignant aux Etats signataires de la Convention relative aux stupéfiants du 19 février 1925 qui ne sont pas Membres des Nations Unies une juste part des dépenses du Comité central permanent de

<sup>16</sup> Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, huitième session*, Résolutions, page 15.

l'Opium, et de la note<sup>17</sup> présentée à ce sujet par le Secrétaire général,

*Invite* le Secrétaire général :

1. A entreprendre une étude approfondie de l'ensemble de cette question en tenant compte des dépenses totales afférentes à l'administration internationale pour les stupéfiants et à l'exercice de toutes autres fonctions et de tous autres pouvoirs dont, aux termes des traités en vigueur, les Etats non membres des Nations Unies partagent la responsabilité;

2. A présenter les résultats de cette étude, accompagnés de recommandations appropriées, à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine lors de sa prochaine session ordinaire.

*255ème séance plénière,  
le 24 novembre 1949.*

<sup>17</sup> Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux comptes rendus de la Cinquième Commission*, document A/C.5/340.

**354 (IV). Prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice financier 1949**

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice financier 1949 :

1. Le crédit de 43.487.128 dollars ouvert par la résolution 252 (III) A<sup>18</sup>, adoptée le 11 décembre 1948, est réduit de 283.048 dollars. Cette réduction se répartit de la façon suivante :

	<i>Crédits ouverts, ajustés conformément au paragraphe 4 de la résolution 252 (III) A</i>	<i>Augmentation ou diminution de crédits</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<b>A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES</b>			
<b>Chapitres</b>			
<i>Titre I. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et sous-commissions</i>			
1. L'Assemblée générale, ses commissions et leurs sous-commissions .....	1.722.540	—	1.722.540
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et leurs sous-commissions .....	418.280	—(238.280)	180.000
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et leurs sous-commissions .....	433.180	—( 68.180)	365.000
a) Comité central permanent de l'opium et organe de contrôle des stupéfiants .....	61.370	—( 24.370)	37.000
b) Commissions économiques régionales .....	68.110	—( 11.810)	56.300
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et leurs sous-commissions .....	141.640	—( 83.640)	58.000
<b>TOTAL DU TITRE I .....</b>	<b>2.845.120</b>	<b>—(426.280)</b>	<b>2.418.840</b>
<i>Titre II. — Conférences spéciales, enquêtes et recherches</i>			
5. Conférences spéciales .....	82.810	—( 19.810)	63.000
6. Enquêtes et recherches .....	5.292.243	140.757	5.433.000
<b>TOTAL DU TITRE II .....</b>	<b>5.375.053</b>	<b>120.947</b>	<b>5.496.000</b>
<i>Titre III. — Siège de l'Organisation à New-York</i>			
7. Cabinet du Secrétaire général .....	491.600	—( 37.600)	454.000
8. Département des affaires du Conseil de sécurité .....	797.070	—( 47.070)	750.000
9. Secrétariat du Comité d'état-major .....	196.400	—( 31.400)	165.000
10. Département des questions économiques .....	2.475.575	—( 10.575)	2.465.000
11. Département des questions sociales .....	1.476.755	—( 55.755)	1.421.000
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes .....	964.240	—( 79.240)	885.000
13. Département de l'information .....	3.254.760	—(104.760)	3.150.000
a) Service de bibliothèque .....	452.300	—	452.300
14. Département juridique .....	567.110	—( 52.110)	515.000
15. Conférences et services généraux .....	8.260.800	50.200	8.311.000
16. Services administratifs et financiers .....	1.646.420	—( 85.420)	1.561.000
17. Dépenses communes afférentes au personnel .....	4.502.900	866.100	5.369.000
<b>A reporter</b>	<b>25.085.930</b>	<b>412.370</b>	<b>25.498.300</b>

<sup>18</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie*, Résolutions, page 151.